

## Vos contacts

### Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

### Par courrier

Direction Commerciale Régionale  
TSA 81412  
44379 NANTES CEDEX 3

### Par internet

e-mail : [edfpro@edf.fr](mailto:edfpro@edf.fr)  
[www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

### Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

### Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 77 (service gratuit + prix d'appel)

FLX27500368301822-07TPE01

**JACK N' JILL**  
**49 AV JEHAN DE BRIE**  
**77120 COULOMMIERS**

## Facture du 02/10/2025

n° 10236377586



Montant Hors TVA	33,03 €
Montant TVA (payée sur les débits)	6,61 €
<b>Facture TTC</b>	<b>39,64 €</b>

## Montant total à payer (TTC) 39,64 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

### Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/11/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 01/11/2025

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

## Vos informations client

### Vos références

Compte de facturation : **9233035699**  
Compte commercial : 2020005401469

### Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 820926152

### Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA

### Nom du client

JACK N' JILL

### Lieu de consommation

Référence acheminement : 22184080953403  
42 RUE GAMBETTA  
4E L 74  
77400 LAGNY SUR MARNE

## Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **39,64 €**  
à partir du : **17/10/2025**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 08010414792 XX

## JACK N' JILL

### Détail de votre facture du 02/10/2025 n° 10236377586

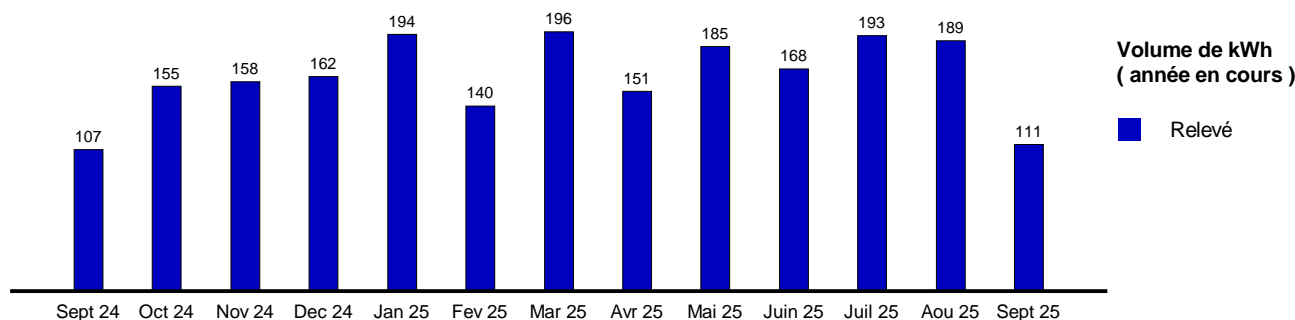
#### Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels  
Option Base 6kVA  
Réf. de votre contrat 2010005334944  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 18/12/2021

#### Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE  
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

### Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		27,85 € HT	
<b>Abonnement électricité (HT)</b>	Période	Prix unitaire HT	13,24 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/10/2025 au 31/10/2025	13,24 €/mois	13,24 € 20,00 %
<b>Consommation (HT)</b>	Période	Conso 111 kWh Prix unitaire HT	14,61 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 01/09/2025 au 30/09/2025	111 kWh 13,160 c€/kWh	14,61 € 20,00 %

\* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 8,45 €, et la part variable est de 1,78 €

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA
<b>Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)</b>		5,18 € Hors TVA	
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Accise sur l'Électricité	du 01/09/2025 au 30/09/2025	111 kWh	2,99800 c€/kWh
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/09/2025 au 01/10/2025	8,45	21,93 %
			3,33 € Taux de TVA
			1,85 € 20,00 %

<b>Total Hors TVA pour ce site</b>	<b>33,03 € Hors TVA</b>
<b>TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)</b>	<b>6,61 €</b>
TVA à 20,00%	33,03 € 6,61 €
<b>Total TTC pour ce site</b>	<b>39,64 € TTC</b>

#### Données de comptage

**Identifiant de comptage** : 492 **Type de compteur** : Compteur Linky  
**Coefficient de lecture** : 100  
**Heures Creuses** : 22H02-6H02  
**Acheminement** : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons  
**Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA)** : 6,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	16066 le 01/09/2025	16177 le 01/10/2025

**JACK N' JILL****Détail de votre facture du 02/10/2025 n° 10236377586****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA  
Réf. de votre contrat 2010005334944  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 18/12/2021

**Données Point de Livraison**

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE  
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

**Prix**

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

**Retrouvez l'ensemble de nos offres**, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises) ou [www.edf.fr/collectivites](http://www.edf.fr/collectivites)

**Résiliation**

**Délai de préavis de résiliation du contrat** : aucun pour le Tarif Bleu.

**Réclamations**

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

**Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable**: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

**Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière)** :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

**Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France)** : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

**Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%**, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

